

Coup de passion

Aide au projet pour les passionnés de 16 à 20 ans (année civile)

Objectifs

Le CCAS de Revel met en place l'opération "Projet passion" pour soutenir l'implication bénévole des jeunes dans leurs passions sportive, culturelle, humanitaire, associative écologique, etc ... et leur permettre de les vivre activement.

Il s'agit donc de soutenir les jeunes de 16 à 20 ans (année civile) en leur proposant une aide financière.

Les jeunes devront faire un dossier présentant leur projet passion au CCAS, avec un budget.

Tous les dossiers seront étudiés.

Les aides seront attribuées en fonction d'un budget.

**Pour tous renseignements, adressez-vous à Cyrielle Savella
Coordonnatrice jeunesse des Balcons de Belledonne
07 71 91 57 20 - csavella@le-gresivaudan.fr**

Cadre réservé à la mairie

Nom du jeune :

Date de dépôt du dossier :

Date de départ :

Le Règlement

Article 1 :

Le présent dispositif s'adresse à tous les jeunes de Revel âgée de 16 à 20 ans (année civile), qui s'investissent dans un projet.

L'objectif est d'apporter aux jeunes une aide liée à cette passion.

L'aide sera versée en une seule fois au jeune et pourra atteindre jusqu'à 250 € par projet, en fonction de l'appréciation du dossier.

Article 2 :

Le CCAS sera le référent pour chaque jeune. Son rôle est de l'aider dans la préparation de son dossier, d'être un soutien dans l'élaboration pour la présentation de sa passion, et sa demande de financement :

- présentation du dossier
- montage technique
- montage financier.

Pour que le jeune bénéficie d'une aide financière, il devra présenter le dossier décrivant sa passion, au CCAS.

Les dossiers devront impérativement être déposés en mairie à l'attention du CCAS.

Article 3 :

Les responsables légaux des mineurs devront obligatoirement signer le présent règlement.

Article 4 :

L'aide apportée par le CCAS n'engage en aucun cas sa responsabilité sur d'éventuels problèmes qui pourraient survenir concernant l'exercice de l'activité. Le rôle du CCAS se limite uniquement à une aide financière. Elle ne peut être tenue en aucune manière comme organisatrice d'activités, et dégage donc sa responsabilité de tout problème qui

surviendrait durant lesdites activités, et dans lesquelles serait impliqué le jeune.

Article 5 :

En retour, il sera demandé aux jeunes de réaliser un partage auprès des revélois (panneau, photos, diapos, film, ...), participation à une animation spécifique, article suir le Revel-Dialogue à définir avec le jeune.

Article 6 :

Le déclarant atteste avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

Pour les mineurs, signature et mention également du responsable légal.

Le projet

Description du projet (cadre, ce qu'il t'apporte) :

Depuis combien de temps pratiques-tu ce projet (niveau) ?

Tes motivations :

Pourquoi as-tu besoin d'une aide pour ton projet passion ?

Description détaillée du projet :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant

Quelques renseignements

Ton nom :

Ton prénom :

Ta date de naissance :

Ton adresse :

Ton téléphone :

Ton mail :

Ta situation scolaire ou professionnelle :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné,
responsable légal du mineur,
reconnait avoir pris connaissance du projet dans
son état final de déroulement, et
autorise à mettre en
oeuvre son projet dans les conditions générales
précitées, et dégage le CCAS de toutes
responsabilités quant aux éventuels problèmes
qui pourraient survenir lors de la mise en oeuvre
du projet, puisqu'elle n'assure pas la logistique.

Je reconnais que le soutien dans l'élaboration,
et l'aide financière éventuelle apportée par le
CCAS, n'engage en aucun cas sa
responsabilité.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature :

Liste des pièces à fournir

- photocopie de la carte d'identité
- justificatif de domicile
- attestation de responsabilité civile
- relevé d'identité bancaire - RIB